

Concours Général Agricole 2023

« Palmarès Occitanie »

Le goût de l'exigence depuis 152 ans



La qualité et l'excellence des produits d'Occitanie récompensées par 1089 médailles au très prisé Concours Général Agricole

Nos entreprises régionales peuvent être fières de leur distinction.

Le **Concours Général Agricole** : le rendez-vous du goût et de l'excellence agricole et gastronomique française.

Au-delà de la valorisation économique, **Respect**, **Authenticité** mais aussi **Origine France** sont les valeurs que véhicule ce concours qui tient une place de cœur auprès des français. C'est un repère pour les consommateurs et acheteurs qui sont ainsi guidés dans leurs choix grâce aux distinctions (médailles et prix)

C'est lors du Salon International de l'Agriculture fin février que s'est déroulé le concours. Jurés professionnels accompagnés de consommateurs avertis ont pu ainsi attribuer les prix aux divers vins et produits français.

Cette année, **13 319 vins** et **6 938 produits** étaient en lice au niveau national. Le taux de participation de la région Occitanie est toujours très important, ce qui montre l'intérêt de nos entreprises d'accéder à cette reconnaissance, véritable gage de qualité et tremplin commercial.

Les chiffres du CGA en Occitanie

- **833 entreprises** régionales candidates
- **4193 échantillons** (vins + produits) en compétition

1089 médailles : 🏆 496 OR 🥈 431 ARGENT 🥉 162 BRONZE

➔ **6 entreprises régionales remportent le prix d'excellence**



Le concours des vins :

3392 échantillons de vins d'une large diversité d'appellations étaient en compétition et **571 entreprises viticoles** concourraient cette année.

838 vins AOP et IGP ont été médaillés dont

- **415 médailles d'Or**
- **318 médailles d'Argent**
- **105 médailles de Bronze**

La région Occitanie représente le territoire français le plus médaillé pour ce concours.

Le concours des produits :

801 produits de 262 entreprises étaient en compétition sur ce concours. Les catégories de produits sont variées : canards gras, produits oléicoles, aquacoles, miels, eaux de vie/vins de liqueurs, produits laitiers, salaisons,...

251 produits du terroir ont été médaillés dont

- 81 médailles d'Or
- 113 médailles d'Argent
- 57 médailles de Bronze



Les chambres d'agriculture au cœur de l'organisation

Les Chambres d'Agriculture Occitanie pilotent toute l'organisation régionale du concours, par délégation du Ministère de l'Agriculture depuis maintenant 16 ans. Elles travaillent en lien étroit avec les partenaires locaux (syndicats viticoles, organismes de défenses, filières agricoles, interprofessions, DRAAF...), et veillent au respect des règles du concours.

Un concours de confiance, organisé avec rigueur

Tous les produits inscrits au Concours Général Agricole ont été prélevés de manière aléatoire dans les stocks commerciaux, puis rendus anonymes pour les dégustations ce qui est un gage d'objectivité du jugement.



Un important travail de gestion des échantillons est nécessaire en amont du concours notamment pour les vins qui font l'objet de présélections en région. 60% des meilleures cuvées sont sélectionnées pour accéder à la finale du concours.

Le Concours Général Agricole obéit à un processus de sélection très strict; il est d'ailleurs reconnu pour son impartialité et la valeur de ses résultats attribués. Il représente une véritable reconnaissance pour les lauréats et une référence de goût pour les amateurs de bonne chère.

Le Concours Général Agricole, un ambassadeur de la richesse et de la qualité du patrimoine de notre région

Reconnu et largement médiatisé, le Concours Général Agricole constitue un tremplin unique pour nos entreprises régionales. C'est un véritable accélérateur de ventes qui permet des augmentations notables de chiffre d'affaires et une mise en lumière de savoir-faire d'excellence au service des produits agroalimentaires et vinicoles de notre territoire.

Les Lauréats peuvent ainsi promouvoir leurs produits au travers de l'obtention de ces prix, qui leur apportent :

- une **caution commerciale complémentaire**, véritable **gage de qualité**,
- une **légitimité supplémentaire de la valeur de leurs produits** et de **leurs savoir-faire** auprès de leur profession et du grand public
- L'identification immédiate par les consommateurs.
- Une reconnaissance en France et à l'étranger pour la qualité de leurs produits

Où trouver les produits médaillés ?

Le palmarès 2023 est consultable sur le site www.concours-general-agricole.fr ainsi que depuis la nouvelle application mobile à télécharger : <https://app.concours-general-agricole.fr>

Contact Presse :

Marjorie ESPRIT
04 67 20 48 08 / 06 33 47 35 95
marjorie.esprit@occitanie.chambagri.fr

Avec le soutien de :

